



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Date d'envoi de la convocation :
16/09/2026

Date d'affichage du PV :
28/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Représenté : 1
Votants : 15

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwennoilé BORDIER, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Patricia HOTCHKISS, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, Mme Anne VICENZOTTI.

Était représenté : M. Jean-Marie VACHER a donné pouvoir à M. Manuel RIBEIRO.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

**DELIBERATION 2026-084 : DEMANDE DE SUBVENTION EDF – CLIMATISEURS
POLE ENFANCE**

Monsieur Le Maire expose :

Face à la multiplication des épisodes de chaleur intense, la commune s'interroge sur les mesures à mettre en œuvre pour garantir la sécurité des élèves et du personnel scolaire. La question de la fermeture temporaire des écoles se pose désormais de manière récurrente lors des vagues de chaleur. La circulaire du 27 mai 2026 *relative au plan ministériel de gestion des vagues de chaleur* prévoit que la fermeture d'un établissement scolaire peut être décidée lorsqu'aucune mesure d'aménagement ne permet d'assurer l'accueil des élèves et des personnels en toute sécurité.

Le dispositif « Je passe à l'électrique » financé par EDF, permet de financer à la fois des équipements rapidement opérationnels ainsi que des solutions durables améliorant de façon pérenne le confort thermique des bâtiments. Il prévoit :

- Jusqu'au 30 septembre 2026 : EDF verse une prime forfaitaire de 400€ par équipement, pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs mobiles et climatiseurs fixes, dans la limite de 10 équipements par établissement.

Monsieur Le Maire propose d'équiper le pôle enfance de 6 climatiseurs mobiles électriques afin de pouvoir assurer la sécurité et le maintien du service de restauration scolaire (bâtiment communal) en cas de forte chaleur. Il est proposé de solliciter la subvention d'EDF à hauteur de 2 400 € (400€ x 6).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **DECIDE** de solliciter la subvention d'EDF pour équiper le pôle enfance de climatiseurs,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

*Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.*

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.



Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.